

# Proposition d'une nouvelle bonne pratique relative à l'encadrement et l'accueil d'un stagiaire

Gaël BATAN, Muriel DOSSOU, Mathieu DUPIN, José GONZALEZ, Gilbert FARGES

Université de Technologies de Compiègne, Master en Management des Technologie de Santé, BP 20 529, 60205 Compiègne Cedex France.  
Tel : +33. (0)3.44.23.44.58 ; fax +33. (0)3.44.23.43.31 ; e-mail : [gilbert.farges@utc.fr](mailto:gilbert.farges@utc.fr) ; site web : <http://www.utc.fr/~farges>.

## I CONTEXTE

L'accueil d'un étudiant ingénieur en tant que stagiaire au sein du service biomédical est un événement récurrent pour un grand nombre d'établissements de santé. Au-delà des attentes et enjeux pour le stagiaire (validation d'un diplôme, acquisition d'une expérience), la décision de prendre en charge cet étudiant a pour but de répondre à un besoin particulier du service biomédical en ressources humaines afin d'atteindre un objectif de mission déterminé.

Plusieurs facteurs tels que le mouvement de septembre 2005 orchestré par l'association « Génération Précaire » [1], les problèmes de confidentialité et de sécurité aussi bien dans les établissements de santé que dans les entreprises engendrent une rigueur et une remise en cause des méthodes suivies pour la prise en charge du stagiaire. Le but est d'arriver aux résultats escomptés à la fin de la période d'apprentissage tout en respectant la réglementation en vigueur relative à la mise en place d'un tel stage et en limitant le risque d'incidents voire d'accidents. Le service biomédical doit aussi tenir compte des demandes administratives, des procédures et des délais à respecter.

La communauté biomédicale dispose d'ores et déjà d'outils concernant la prise en charge d'un stagiaire :

- la convention de stage (obligatoire) [2, 3, 4], spécifiant : le sujet, les objectifs, les responsables, les dates, le lieu de travail, la responsabilité civile, les assurances etc. Elle engage les trois parties : étudiant, représentant légal de l'entreprise ou de la structure hospitalière et établissement d'enseignement.
- Depuis 2002, le « Guide des Bonnes Pratiques Biomédicales en Etablissement de Santé » [5] au chapitre 3 des Bonnes Pratiques Opérationnelles (BPO) concernant la gestion du personnel, tient compte du stagiaire et de son encadrement à l'item 6 (BPO-03-6).

Les résultats des premiers retours d'expérience du Guide des Bonnes Pratiques Biomédicales [6] et des différents travaux d'analyse des anciens étudiants de la filière du génie biomédical de l'Université de Technologie de Compiègne [7, 8, 9] démontrent que la communauté biomédicale n'a pas vraiment intégré les propositions des bonnes pratiques au quotidien : l'item BP03-6 n'est appliqué que par **52%** des services biomédicaux ayant répondu.

Cet article a pour objectif d'identifier les critères de réussite liés à la qualité de la prise en charge d'un stagiaire dans un service biomédical (Cf. Figure1), et de proposer **une évolution d'une Bonne Pratique Opérationnelle** à intégrer au Guide dans le but **son amélioration continue** [10].

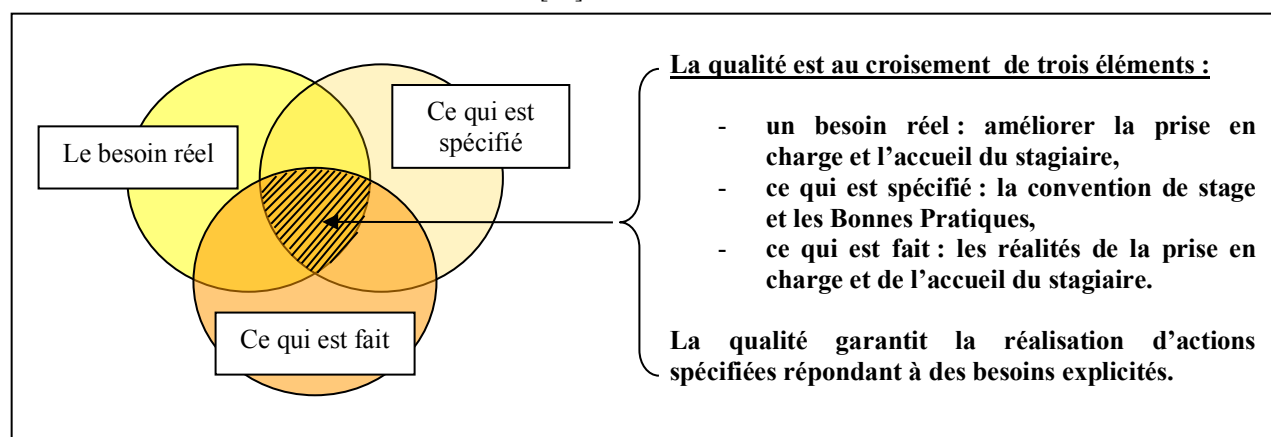


Figure 1 : Schéma et définition de la qualité

## II Attentes explicitées

Une enquête sous forme de questionnaire a été réalisée auprès des étudiants et des ingénieurs biomédicaux pour mieux cerner les attentes et besoins des acteurs du secteur biomédical.

- **24** réponses sur **97** envois ont été obtenues auprès des **étudiants** ayant effectué un stage dans un service biomédical (3 Masters différents du Génie biomédical : Management des Technologies en Santé 2004, 2005, 2006 de Compiègne, Génie Biomédical de Nice 2005 et Technologies et Méthodologies Médicales 2004, 2005 de Toulouse).

- **9** réponses sur **102** envois ont été obtenues auprès des ingénieurs biomédicaux de Centres Hospitaliers Régionaux et Universitaires de diverses régions françaises.

Les résultats obtenus confirment ceux des premiers retours d'expérience cités précédemment :

- **56%** des ingénieurs biomédicaux tuteurs interrogés souhaitent un item BPO-03-6 amélioré et répondant mieux à leurs attentes alors que **22%** sont satisfaits.

- **33%** des ingénieurs biomédicaux interrogés n'appliquent pas cet item

L'enquête permet de révéler dans un premier temps, les 5 critères jugés primordiaux pour la réussite d'un stage dans un service biomédical (cf. tableau 1).

Critères de réussite	Etudiants	Ingénieurs Biomédicaux (tuteurs)
La définition explicite du sujet, des objectifs au début du stage	87%	78%
La communication dans le service	81%	75%
L'encadrement du stagiaire et disponibilité du tuteur	80%	90%
L'intégration dans le service	79%	78%
Un sujet en accord avec les attentes du stagiaire	74%	71%

Tableau 1 : Critères de réussite jugés primordiaux par les étudiants et ingénieurs biomédicaux (pourcentage des réponses obtenues).

Les documents nécessaires pour la prise en charge d'un stagiaire dans un service biomédical sont résumés dans le tableau 2.

Document à mettre en place	Etudiants	Ingénieurs Biomédicaux (tuteurs)
Un document de suivi de l'évolution du stage	67%	49%
Une convention de stage détaillée	60%	71%
Un document précisant les limites d'intervention et les moyens accordés au stagiaire	49%	36%

Tableau 2 : Documents nécessaires à la prise en charge d'un stagiaire du point de vue des étudiants et ingénieurs biomédicaux interrogés (pourcentage des réponses obtenues)

La fréquence moyenne souhaitée pour les rencontres tuteur/stagiaire au cours du stage est de **15 jours** pour les 33 personnes interrogées (24 stagiaires et 9 ingénieurs biomédicaux).

Les réponses à une question ouverte concernant les critères de succès de l'encadrement d'un stagiaire dans un service biomédical et les suggestions d'amélioration sont synthétisées et regroupées avec les critères précédents.

L'ensemble est représenté dans le diagramme causes/effet de la figure 2.

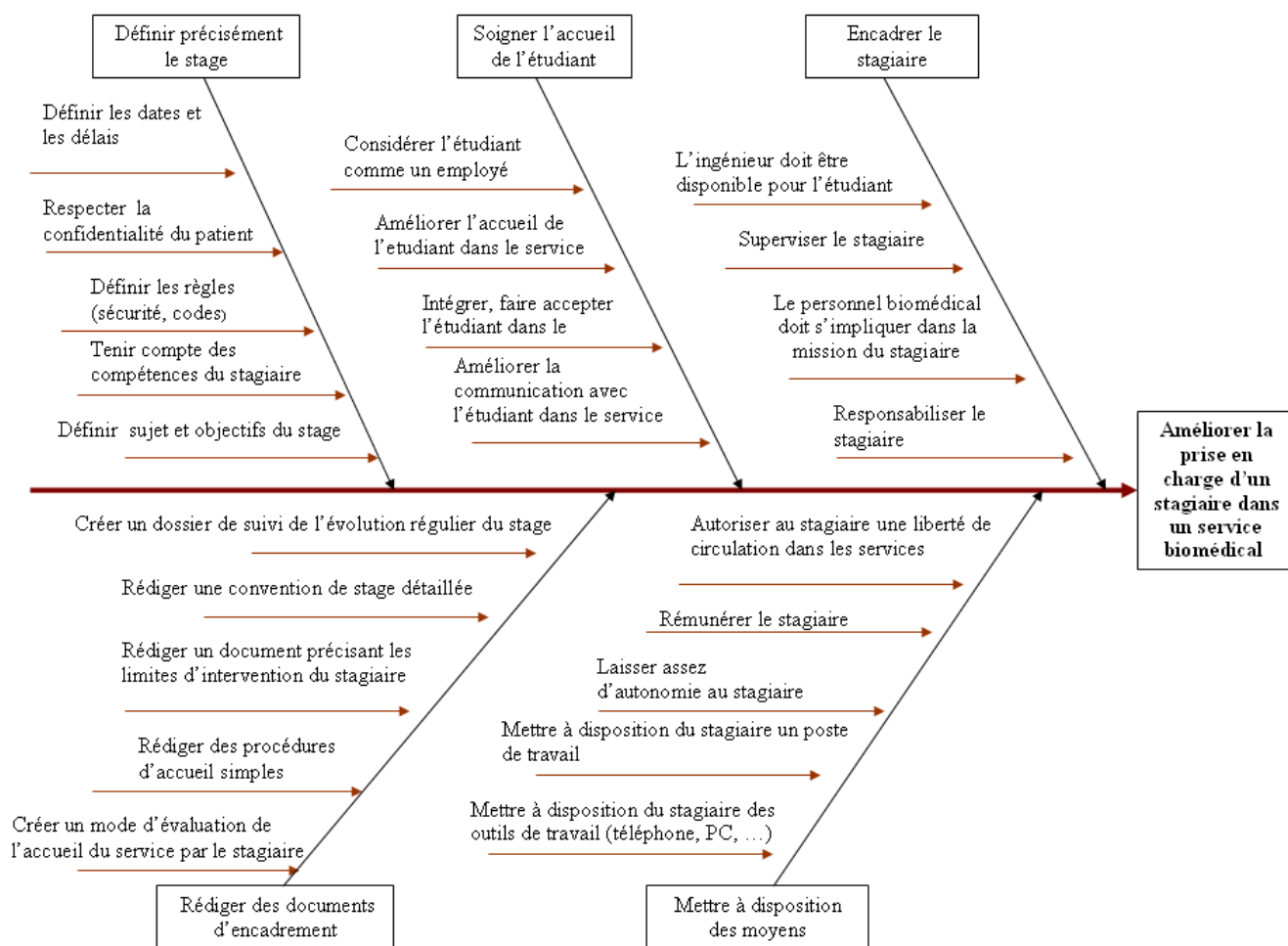


Figure 2 : Diagramme Causes/Effet de l'amélioration de la prise en charge d'un stagiaire dans un service biomédical.

### III PROPOSITION D'EVOLUTION DE L'ITEM BPO-03-6

Une Bonne Pratique Opérationnelle concernant la **gestion de l'encadrement et de l'accueil d'un stagiaire** est envisageable dans un esprit d'accompagnement progressif à l'amélioration des pratiques biomédicales quotidiennes. Elle est fondée sur les résultats de l'enquête précédente (Cf. figure 2) et pourrait être intégrée sous la référence BPO-03-6-a dans une prochaine version du guide des bonnes pratiques après validation par la communauté professionnelle.

Il serait intéressant de mettre en place la même démarche en ce qui concerne les intérimaires dont l'ancienne bonne pratique est conservée et référencée sous BPO-03-6-b.

#### **BPO-03-06-a : Processus de gestion de l'encadrement et de l'accueil de stagiaires.**

**Définition :** La gestion de l'encadrement et de l'accueil de stagiaires est l'ensemble des activités à réaliser par l'établissement d'accueil pour leur permettre de remplir pleinement la mission qui leur a été confiée.

**Objectifs :** La gestion de l'encadrement et de l'accueil de stagiaires a pour but de fournir aux étudiants tous les éléments indispensables à l'atteinte de leurs objectifs professionnels et personnels. Elle permet de préciser la totalité des modalités de stage afin de créer un climat de confiance et de sécurité optimal au sein du service biomédical. Ainsi, l'étudiant peut acquérir une expérience professionnelle concrète et faire connaître son établissement d'enseignement par la qualité du service qu'il rendra. Elle permet enfin à la structure d'accueil de bénéficier d'une ressource humaine afin de traiter des tâches supplémentaires.

**Description :** La description des tâches du processus peut se résumer, pour chacun des acteurs impliqués, de la façon suivante :

- **Tâches de l'établissement d'enseignement**
  - Valider le thème prévisionnel du stage
  - Rédiger ou approuver la convention de stage
  - S'assurer du bon déroulement du stage et de l'atteinte des objectifs pédagogiques
  
- **Tâches du stagiaire**
  - Répondre aux attentes fixées par l'établissement d'accueil
  - S'adapter aux règles internes de l'établissement
  - Atteindre les objectifs de ses projets professionnels et personnels
  
- **Tâches du service biomédical**
  - Expliciter le sujet et les objectifs du stage en tenant compte des attentes de toutes les parties prenantes
  - Intégrer l'évolution éventuelle des objectifs
  - Élaborer les documents nécessaires pour le bon déroulement du stage
  - Identifier les moyens et ressources à mettre à la disposition du stagiaire
  - Accueillir le stagiaire en tant que membre effectif de la structure d'accueil et le considérer comme un professionnel
  - Mettre au point un planning d'action pour atteindre les objectifs
  - Faire prendre conscience au stagiaire de l'importance de la confidentialité des données qu'il serait amené à utiliser
  - Encadrer le stagiaire : rencontres régulières stagiaire/tuteur, mise en situation professionnelle, habilitations octroyées, analyse des progrès...

Le service biomédical s'assure des bonnes conditions de travail des stagiaires et de la prise en compte de leurs objectifs.  
Il assure l'encadrement et le suivi régulier de ceux sous sa responsabilité et dresse un bilan final des activités réalisées.  
Le service biomédical classe les rapports, études et travaux des stagiaires et les rend accessibles à toute personne autorisée.

### **Évaluation et amélioration :**

Le processus de gestion de l'accueil et de l'encadrement d'un stagiaire est revu périodiquement au moins une fois par an pour un service biomédical accueillant régulièrement des stagiaires.

L'évaluation exploite les bilans que doivent effectuer l'étudiant et son tuteur à la fin de la période de stage. Les améliorations décidées sont communiquées au sein du service biomédical.

Des indicateurs utiles peuvent être :

- l'existence d'une convention de stage précise et détaillée
- l'existence d'un document de suivi de l'évolution de stage
- l'existence d'un document spécifiant les règles et les limites d'intervention de l'étudiant
- l'existence d'un document d'évaluation de la prise en charge du service biomédical pour l'étudiant
- le degré de satisfaction et d'intégration dans le service de l'étudiant
- le respect des délais
- le nombre d'actes non autorisés par la personne habilitée effectués par le stagiaire
- le nombre d'incidents relevés liés à la confidentialité du patient et à la propriété intellectuelle
- la capitalisation des rapports de stage et leur facilité d'accès
- la fréquence de rencontre tuteur/stagiaire et le temps passé avec le stagiaire
- le taux d'objectifs atteints en fin de stage etc...

### **BPO-03-6-b : encadrement du personnel temporaire**

L'accueil et l'information des personnels temporaires ou à contrat à durée déterminée, et les fonctions qui leur sont confiées, font l'objet de procédures documentées. Les tâches associées aux parties prenantes peuvent s'inspirer de celles concernant les stagiaires. Un stagiaire rémunéré au-delà de 30% du SMIC (Salaire Minimum d'Intérêt Commun) est considéré comme un salarié avec un contrat à durée déterminée [2, 3, 4].

Les personnels temporaires ou à contrat à durée déterminée ne sont autorisés à effectuer seuls des interventions que lorsqu'ils y sont habilités par le responsable du service biomédical.

## **CONCLUSION**

L'enquête effectuée a permis de déceler les limites de la bonne pratique BPO-03-6 consacrée à l'encadrement d'un stagiaire dans un service biomédical. Elle met en avant les nouvelles attentes des personnes impliquées dans une telle démarche (étudiant, établissement d'accueil et établissement d'enseignement) et leur souhait de la faire évoluer.

La proposition faite d'une nouvelle bonne pratique opérationnelle « **gestion de l'encadrement et de l'accueil de stagiaires** » nécessite d'être validée par les professionnels de la communauté biomédicale avant d'être intégrée dans une future version du Guide des Bonnes Pratiques.

Celui-ci doit rester un outil d'aide professionnel, adapté et facile d'utilisation, dans un souci d'amélioration continue des pratiques quotidiennes des services biomédicaux, le but ultime étant de contribuer à l'amélioration de la qualité du service médical rendu au patient.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- [1] Site officiel Génération Précaire : [www.generation-precaire.org](http://www.generation-precaire.org)
- [2] Code du travail, Art L324-10 [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)
- [3] Code de la sécurité sociale, Art L242-1, L412-8.2°, L412-4, D.412-2 et D.412-6 : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)
- [4] La convention de stage : [www.infostages.com/offres-stages/convention-de-stage.htm](http://www.infostages.com/offres-stages/convention-de-stage.htm)
- [5] Guide des Bonnes Pratiques Biomédicales en Etablissement de Santé, G. Farges (UTC), G. Wahart (Pdte AFIB), JM Denax (Pdt AAMB), H. Métayer (Pdt ATD), et 45 co-auteurs, ITBM-RBM News, Edition Elsevier, novembre 2002, vol. 23, Suppl. 2, 23s-52s, ISSN 1297-9570
- [6] Premiers retours d'expérience du "Guide des Bonnes Pratiques Biomédicales en Etablissement de Santé", Gilbert Farges, ITBM-RBM News 2004; 25 (1), Edition scientifique médicale Elsevier SAS, pages 5 à 9.
- [7] Outil de diagnostic pour le Guide des Bonnes Pratiques Médicales en établissement de santé, M. Dhorne, P. Tappie, ITBM-RBM News 2003; 24 (2), Edition scientifique médicale Elsevier SAS, pages 5 à 8.
- [8] Validation d'un service en Bonnes Pratiques Biomédicales : les voies possibles, D.BATTIN - E.BERENGER, ITBM-RBM News 2004; 25 (3), Edition scientifique médicale Elsevier SAS, pages 8 à 9.
- [9] Guide des Bonnes Pratiques Biomédicales : Un outil qui atteint son objectif ?, Anthony RICHARD, Arnaud VIOLLET, Benoît HERNANDEZ, Gilbert FARGES, 2004
- [10] NF EN ISO 9000 V2000: Systèmes de management de la qualité – Principes essentiels et vocabulaire, chap. 2.9, Édition Afnor, décembre 2000. Indice de classement : X50-130. Statut : Norme homologuée.